

## Certificat magnétique sur Nestlé, Roche, Swisscom, Zurich avec emprunt de référence Deutsche Bank

### Minimum Coupon (Floor) de 0.50% p.a.

#### DESCRIPTION DU PRODUIT

Les certificats magnétiques avec emprunt de référence (ci-après également dénommés «produits structurés avec emprunt de référence») sont liés, contrairement aux certificats magnétiques traditionnels, à un emprunt obligataire de référence qui peut (en cas de défaut ou de remboursement) exercer une influence négative sur la valeur et entraîner un remboursement anticipé (voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»). Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, le fonctionnement de ces produits correspond à celui des certificats magnétiques traditionnels, comme décrit ci-dessous:

Ces certificats magnétiques se caractérisent par une entière protection du capital à maturité et permettent à l'investisseur de bénéficier de paiements de coupons annuels. Le montant des coupons est déterminé par les cours des sous-jacents aux jours de fixings des coupons: si tous les sous-jacents clôturent au-dessus de leur prix d'exercice respectif aux dates d'observations prédéterminées, un coupon à hauteur du coupon magnétique est remboursé en plus du coupon minimum ("effet magnétique"). Si au moins un des sous-jacents clôture à un niveau égal ou inférieur à son prix d'exercice le jour de fixing des coupons, l'investisseur reçoit seulement le coupon minimum (voir «Calcul du coupon/remboursement» pour plus de détails).

**Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant.**

#### Information sur le produit

Emetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai (n'est pas soumis à une surveillance prudentielle et n'a pas de rating)
Keep-Well Agreement	Avec Bank Vontobel AG, Zurich (est soumis à la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr); lire le texte complet dans le programme d'émissions)
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Moody's A3)
Emprunt de référence	EUR 2.375% Deutsche Bank AG, 11.01.2023 (De plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Emetteur de l'emprunt de référence	Deutsche Bank AG, Germany (De plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zürich
Agent payeur et de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de produit ASPS	Certificat de débiteur de référence avec protection conditionnelle de capital (1410). Voir également <a href="http://www.svsp-verband.ch">www.svsp-verband.ch</a>

**Avertissement concernant les risques** Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers complexes. En plus des habituels risques de marché, de change et d'émetteur (ce dernier étant minimisé grâce à la garantie par nantissement COSI®), l'investisseur assume un risque supplémentaire lié à l'emprunt de référence, en contrepartie duquel les possibilités de rendement sont plus élevées. Avant de s'engager dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est conseillé aux investisseurs de lire attentivement toutes les remarques concernant les risques (voir notamment «Principaux risques pour l'investisseur» ci-dessous) et de s'informer sur les risques associés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.

Sous-jacents	Actions	Prix de référence / Prix d'exercice
	Nestlé SA	CHF 76.05
	Roche Holding AG	CHF 256.70
	Swisscom AG	CHF 480.90
	Zurich Insurance Group Ltd.	CHF 241.20

(plus de détails sur les sous-jacents, voir plus bas)

Prix d'émission	CHF 1000.00
Nominal	CHF 1000.00
Protection du capital à l'expiration	CHF 1000.00 (100% du nominal) si pendant l'observation de l'emprunt de référence aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence (voir plus bas "Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement")
Fixing initial	01 juillet 2016, cours de clôture
Date de paiement	08 juillet 2016
Dernier jour de négoce	01 juillet 2021 (17:00 heures MET)
Fixing final	01 juillet 2021, cours de clôture
Date de remboursement	08 juillet 2021
Monnaie de référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la monnaie de référence
Valeur suisse / ISIN / Symbole	32151408 / CH0321514082 / UMAAJV

### Coupons

Calcul du Coupon/ Taux d'intérêt de référence	Si pendant l'observation de l'emprunt de référence aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence (voir plus bas "Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement"):
--	---

Coupon minimum	0.50%
----------------	-------

Paiement du coupon magnétique / Calcul	Si tous les sous-jacents clôturent à un niveau supérieur ou égal à leur prix d'exercice à une date d'observation, le coupon magnétique est calculé selon la méthode suivante et versé à la prochaine date de paiement:
--	--

$$\text{Coupon magnétique} = \text{Nominal} * 2.50\%$$

Date d'observation	Date de paiement
3 juillet 2017	10 juillet 2017
2 juillet 2018	9 juillet 2018
1 juillet 2019	8 juillet 2019
1 juillet 2020	8 juillet 2020
1 juillet 2021 (Fixing final)	8 juillet 2021 (Remboursement)

Calcul du coupon	A chaque date de fixing du coupon le coupon minimum sera versé. Si tous les sous-jacents clôturent au-dessus de leur prix d'exercice respectif le jour de fixing du coupon, un coupon à hauteur du coupon magnétique est remboursé en plus du coupon minimum. Le cours déterminant pour le fixing du coupon correspond au cours de clôture des sous-jacents respectifs établi sur la bourse de référence le jour du fixing du coupon.
------------------	---

Montant du remboursement	Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, le montant du remboursement correspond à la protection du capital CHF 1000.00 par Certificat magnétique. En plus des coupons selon « Paiement du coupon magnétique » seront versés (voir « Calcul du coupon »).
--------------------------	---

### Informations supplémentaires

Taille d'émission	100'000 Certificats magnétiques, la taille peut être augmentée
Observation de l'emprunt de référence	Du fixing initial jusqu'au remboursement

Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement	Il y a remboursement anticipé si l'agent de calcul constate la survenue d'un cas entraînant le défaut ou le remboursement (pour plus de détails, voir « Cas de défaut » et « Cas de remboursement » ci-après) en relation avec l'emprunt de référence, ce qu'il est autorisé à faire à sa seule appréciation pendant l'observation de l'emprunt de référence.
---	---

- Si la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence est constatée par l'agent de calcul:
- (i) à compter de cette date, les paiements résultant du produit structurés sont arrêtés;
  - (ii) l'émetteur publie le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence dans un délai de 5 jours ouvrables bancaires;
  - (iii) l'agent de calcul détermine à sa libre appréciation le coefficient de remboursement en pour cent. Pour cela, dès que possible et en toute objectivité, en tenant compte des usages éventuels du marché, il établit la part de la valeur nominale de l'emprunt de référence qui correspond à la valeur de marché de l'emprunt de référence après la survenue du cas de défaut ou de remboursement et publie dans les plus brefs délais le coefficient de remboursement déterminé de cette manière.
  - (iv) le produit structuré est remboursé selon le montant de liquidation à la date de remboursement en espèces (selon la définition ci-dessous). Ce remboursement est effectué même si le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence continue à exister après sa constatation par l'agent de calcul.

Tout écart éventuel de la devise de l'emprunt de référence par rapport à la devise de référence du produit structuré n'a au demeurant aucune influence sur le montant du montant de liquidation éventuel ou de remboursement du produit structuré en sa devise de référence, i.e. l'investisseur n'encourt pas de risque de change lié à l'emprunt de référence.

Cas de défaut	Tout événement entraînant un défaut constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation et pouvant conduire à une échéance prématurée de l'emprunt de référence: faillite ou déclaration d'insolvabilité de l'émetteur de l'emprunt de référence, défaut de paiement, restructuration de l'emprunt de référence etc.
Cas de remboursement	Tout remboursement partiel ou total de l'emprunt de référence par son émetteur, constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation, notamment au travers de l'exercice d'une option de remboursement ou d'un droit au remboursement etc.
Montant de liquidation	Le montant de liquidation dans la devise de référence est déterminé par l'agent de calcul à sa libre appréciation et correspond à la valeur nominale, multipliée par le coefficient de remboursement calculé par l'agent de calcul selon les dispositions ci-dessus, plus la valeur résiduelle de la liquidation des éventuelles positions de couverture pour les paiements de coupon du certificat, moins les coûts de la liquidation de ces positions. L'agent de calcul s'efforce de déterminer le montant de liquidation dans les plus brefs délais et de façon à préserver au mieux les intérêts de l'investisseur.
Date de remboursement en espèces	10 jours ouvrables bancaires après la publication du coefficient de remboursement en pour cent (voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»).
Clearing / Settlement	SIX SIS AG
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur <a href="http://www.derinet.ch">www.derinet.ch</a> et, concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, également sur <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a> conformément aux directives applicables.
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est assuré pendant toute la durée de vie du produit. Les cours actuels sont disponibles sur <a href="http://www.derinet.ch">www.derinet.ch</a> . Le négoce du certificat magnétique est "flat", autrement dit le cours comprend le coupon.
Investissement minimum	1 Certificat magnétique
Quantité de négoce minimum	1 Certificat magnétique
Traitement fiscal en Suisse	Du point de vue fiscal, ces Certificats magnétiques sont considérés comme un produit transparent ne dégageant pas un revenu à caractère essentiellement unique ("Non-IUP").  Par conséquent, en Suisse, pour les investisseurs privés, la différence entre la protection du capital et la valeur actuelle nette (CHF 1000.00 – CHF 959.14 = CHF 40.86) lors du remboursement, et les coupons annuel minimaux (0.50% par année) à chaque date de versement sont soumis à l'impôt sur le revenu. Le taux d'escompte (IRR) à l'émission est de 0.83776%.  Le montant du versement éventuel supérieur au coupon minimum représente un gain en capital exempt d'impôts.  Pas d'impôt anticipé suisse; pas de frais d'émission. Du point de vue du droit de timbre de négociation suisse, ce certificat est assimilé à une obligation. Par conséquent, les éventuelles transactions sur le marché secondaire sont en principe soumises au droit de timbre de négociation suisse (TK22).  Pour les agents payeurs suisses, ce produit est soumis à la fiscalité de l'épargne dans l'UE. C'est le coupon minimum garanti qui est imposable (TK1).  L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.  Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif). Le prélèvement et le transfert sur l'investisseur d'autres impôts et prélèvements tels que les taxes sur les transactions (à l'étranger), les impôts à la source et/ou les prélèvements libératoires sont exclusivement réservés (à ce sujet, voir également les précisions du programme d'émission en matière de droit fiscal).  Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas des titres, pas d'impression.
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).
Droit applicable et for	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Surveillance prudentielle	En tant qu'une banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.
Indicateurs de frais	Vontobel estime que l'Issuer Estimated Value (IEV) de ce produit s'élève à 97.50%, soit un Total Expense Ratio (TER) de 0.50% p.a.. Ce TER inclut une commission de distribution jusqu'à 0.20% p.a..

Description du sous-jacent Nestlé SA	Désignation: Nestlé SA, Actions nominatives Entreprise et domicile: Nestlé SA, Avenue Nestlé 55, CH-1800 Vevey Identification: ISIN CH0038863350 / Valeur suisse 3886335 / Bloomberg <NESN VX Equity> Bourse de référence: SIX Swiss Exchange Bourse à terme: Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme Performance: consultable sur <a href="http://www.bloomberg.com">www.bloomberg.com</a> (Symbol: NESN:VX) Transmissibilité: selon les statuts de Nestlé SA Rapports financiers: consultables sur <a href="http://www.nestle.com">www.nestle.com</a>
Description du sous-jacent Roche Holding AG	Désignation: Roche Holding AG, Bons de jouissance Entreprise et domicile: Roche Holding AG, Postfach, CH-4070 Basel Identification: ISIN CH0012032048 / Valeur suisse 1203204 / Bloomberg <ROG VX Equity> Bourse de référence: SIX Swiss Exchange Bourse à terme: Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme Performance: consultable sur <a href="http://www.bloomberg.com">www.bloomberg.com</a> (Symbol: ROG:VX) Transmissibilité: selon les statuts de Roche Holding AG Rapports financiers: consultables sur <a href="http://www.roche.com">www.roche.com</a>
Description du sous-jacent Swisscom AG	Désignation: Swisscom AG, Actions nominatives Entreprise et domicile: Swisscom AG, Alte Tiefenastrasse 6, CH-3048 Worblaufen Identification: ISIN CH0008742519 / Valeur suisse 874251 / Bloomberg <SCMN VX Equity> Bourse de référence: SIX Swiss Exchange Bourse à terme: Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme Performance: consultable sur <a href="http://www.bloomberg.com">www.bloomberg.com</a> (Symbol: SCMN:VX) Transmissibilité: selon les statuts de Swisscom AG Rapports financiers: consultables sur <a href="http://www.swisscom.com">www.swisscom.com</a>
Description du sous-jacent Zurich Insurance Group Ltd.	Désignation: Zurich Insurance Group Ltd., Actions nominatives Entreprise et domicile: Zurich Insurance Group, Mythenquai 2, CH-8022 Zürich Identification: ISIN CH0011075394 / Valeur suisse 1107539 / Bloomberg <ZURN VX Equity> Bourse de référence: SIX Swiss Exchange Bourse à terme: Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme Performance: consultable sur <a href="http://www.bloomberg.com">www.bloomberg.com</a> (Symbol: ZURN:VX) Transmissibilité: selon les statuts de Zurich Insurance Group Ltd. Rapports financiers: consultables sur <a href="http://www.zurich.com">www.zurich.com</a>
Description de l'emprunt de référence et de son émetteur	Désignation: EUR 2.375% Deutsche Bank AG, 11.01.2023, Obligations Emetteur: Deutsche Bank AG, Theodor-Heuss-Allee 70, Frankfurt Am Main, 60262, Germany Identification: ISIN DE000DB5DCS4 / Bloomberg <EJ5046861 Corp> Rating: Standard & Poor's 'BBB+' (source: Bloomberg) Remboursement: 11.01.2023
Garantie par nantissement	Le Produit est garanti selon les dispositions du «contrat-cadre pour les certificats garantis par nantissement» de la SIX Swiss Exchange («contrat-cadre»). L'émetteur et la Banque Vontobel AG («donneur de sûretés») ont les deux signé le contrat-cadre le 18 octobre 2009 et par conséquent le donneur de sûretés s'est engagé à garantir la valeur des produits garantis par nantissement en faveur de la SIX Swiss Exchange. Les droits en faveur des investisseurs en ce qui concerne la garantie des produits s'apprécient en fonction des dispositions du contrat-cadre. Les conditions de la garantie par nantissement sont résumées dans une feuille d'information de la SIX Swiss Exchange disponible à l'adresse « <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a> ». Sur demande le contrat-cadre est mis gratuitement à la disposition des investisseurs dans sa version allemande ou sa traduction anglaise par l'émetteur. Le contrat-cadre peut être réclamé auprès de la Banque Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, CH - 8022 Zurich ou <a href="http://www.derinet.ch">www.derinet.ch</a> .
Méthode de calcul	La valeur effective de ce produit COSI <sup>®</sup> est calculée par la méthode «A (Fair Value)». Plus de détails et d'informations sur les méthodes de calcul sont à votre disposition sur « <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a> ».

## PERSPECTIVES DE GAIN ET DE PERTE

Produits structurés basés sur un emprunt de référence:

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'emprunt de référence peut exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés avec emprunt de référence, dans la mesure où la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence entraîne le remboursement anticipé des produits structurés. Le montant de liquidation versé à l'investisseur suite à la constatation/survenue d'un tel cas de défaut ou de remboursement peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes. Ce scénario peut se produire quand bien même un produit structuré comparable qui ne dépend pas d'un emprunt de référence afficherait une valeur de marché beaucoup plus élevée.

Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, les perspectives de gains et de pertes des certificats magnétiques avec emprunt de référence sont les suivantes:

Les certificats magnétiques se caractérisent par une protection du capital à l'échéance ainsi que des paiements de coupon périodiques dont le montant est déterminé par les cours des sous-jacents à la date de fixing du coupon. Le montant du paiement de coupon périodique est au moins équivalent à celui du coupon minimum annuel. L'investisseur a droit à un paiement de coupon supérieur au coupon minimum si, à la date de fixing du coupon, aucun des sous-jacents ne clôture à un niveau égal ou inférieur à son prix d'exercice. Le gain maximum est limité aux paiements de coupon. La protection du capital n'est garantie qu'à l'échéance du certificat magnétique. La valeur des certificats magnétiques peut descendre sous la protection du capital durant la durée du placement.

### Hypothèses et restrictions relatives aux scénarios de marché

Les scénarios de marché décrits ci-après ont pour vocation de fournir aux investisseurs un aperçu simplifié des principaux éléments qui influencent la performance du certificat. Pour une analyse précise des scénarios de gain et de perte, il est impératif de se référer aux formules et définitions contenues dans le termsheet (par exemple à la section "Remboursement"), car les présents scénarios ont été simplifiés pour une meilleure compréhension. A l'exception des certificats pour lesquels l'un des éléments suivants est désigné comme sous-jacent (certificat sur devises ou taux, par exemple), les effets de ces facteurs de risque sont exclus de la présentation simplifiée des scénarios.

- Risques de change
- Risques de taux
- Risques de volatilité
- Risque d'émetteur
- Emprunt de référence (cas de défaut ou de remboursement)
- Les frais et commissions liés au certificat ainsi qu'à son acquisition et à sa détention

### Scénarios de marché

Gain maximum: Plafonné au coupon

Perte maximum: Limitée au niveau de protection du capital resp. prix de remboursement

Scénario positif:

Performance indicative du certificat: 0% jusqu'au coupon

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Participation (par les coupons versés) à la hausse du cours du sous-jacent

Break even:

Performance indicative du certificat: 0%

Evolution nécessaire du sous-jacent:

- Paiements de coupons en raison de la performance du sous-jacent + niveau de protection du capital resp. prix de remboursement = niveau de référence au moment de l'investissement

Scénario négatif:

Performance indicative du certificat: Au minimum le niveau de protection du capital resp. prix de remboursement

## PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

### Risques liés à l'emprunt de référence

Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers très exigeants et complexes pour lesquels il est nécessaire de bien comprendre le produit et les risques. Avant d'effectuer un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est donc vivement recommandé aux investisseurs de s'informer des risques liés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.

La valeur de ce placement et le remboursement dépend également en grande partie de l'emprunt de référence et indirectement de l'émetteur de cet emprunt.

La garantie par nantissement liée à ce produit structuré avec emprunt de référence (voir «Garantie par nantissement» ci-dessus pour plus de détails) n'élimine pas les risques associés à d'éventuels cas de défaut ou de remboursement en ce qui concerne l'émetteur de l'emprunt de référence ou l'emprunt de référence en tant que tel (comme par exemple la déclaration de faillite ou d'insolvabilité de l'émetteur de l'emprunt de référence, le défaut de paiement ou la restructuration entraînant un remboursement anticipé partiel ou total de l'emprunt de référence).

Les produits structurés avec emprunt de référence ne sont pas garantis par l'émetteur, ni obligatoirement couverts par les engagements de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si, en accord avec les conditions du produit et à sa libre appréciation, l'agent de calcul constate la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence, les détenteurs des produits structurés avec emprunts de référence n'auront aucun droit de recours contre l'émetteur de l'emprunt de référence en ce qui concerne les pertes éventuelles qu'ils pourraient encourir sur la base du montant de liquidation reçu (lequel peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes). Après la constatation d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'émetteur de l'emprunt de référence par l'agent de calcul, les gains éventuels enregistrés par l'émetteur de l'emprunt de référence ou concernant ce dernier ne seront pas versés au bénéfice des investisseurs. En particulier, les conséquences - décrites dans les conditions du produit - de la constatation par l'agent de calcul d'un cas de défaut ou de remboursement ne peuvent être annulées. Ainsi, dans le cas d'un événement entraînant le défaut tel qu'une restructuration, les investisseurs ne participent pas au processus de restructuration et ne sont pas autorisés à contester des éléments de ce processus. Par conséquent, un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence peut comporter un risque supérieur à celui d'un placement direct dans les obligations de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si un événement survient avec un impact négatif sur la solvabilité de l'émetteur mais ne conduit pas à un cas de défaut ou de remboursement, le cours des produits structurés avec emprunt de référence peut baisser. Par conséquent, les investisseurs qui vendent leurs produits structurés avec emprunt de référence au moment où le cours baisse sont susceptibles de perdre une grande partie du capital investi.

### Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

### Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

### Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

### Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. De plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG et de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le programme d'émission.

### Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

### Restrictions de vente

U.S.A., U.S. persons, UK

DIFC/Dubai : Ce document se rapporte à une „Exempt Offer“ conformément aux dispositions du Market Rules Module (MKT) de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Ce document ne doit être distribué qu'aux personnes autorisées à le recevoir selon la Rule 2.3.1 MKT. Aucune autre personne ne doit recevoir ce document ni s'en prévaloir. La DFSA n'assume pas la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'un quelconque document en lien avec une Exempt Offer. La DFSA n'a ni approuvé ce document, ni entrepris une démarche quelconque pour en vérifier le contenu et n'assume pas la responsabilité de telles mesures. Les valeurs mobilières auxquelles ce document fait référence peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions concernant leur revente. Les acheteurs potentiels des valeurs mobilières proposées sont tenus de soumettre ces dernières à leur propre Due Diligence. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, vous être prié de consulter un conseiller financier autorisé.

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100.000.

### Autres informations concernant les risques

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

## MENTIONS LEGALES

### Documentation relative aux produits

Seuls les termsheets publiés sur [www.derinet.ch](http://www.derinet.ch) avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission en vigueur actuellement, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet [www.derinet.ch](http://www.derinet.ch).

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

**Autres indications**

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, la Banque Vontobel se tient à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

**Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel**

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

**Responsabilité relative au prospectus de cotation**

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, le 01 juillet 2016

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Private Banking  
Investment Banking  
Asset Management

Performance creates trust

Bank Vontobel AG  
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich  
Telefon +41 (0)58 28 71 11  
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA,  
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève  
Téléphone +41 (0)58 283 26 26  
Internet: <http://www.derinet.com>